

- Le Health Data Hub, une structure publique... p. 1 et 2
- Interview : Pierre-Olivier VARIOT, Président de l'USPO p. 3
- Colloques, A voir, Les Mardis et les Matinales de Coopération Santé p. 4

Après

Le même monde que celui d'avant disent les uns, en pire affirment les autres. Et si c'était le moment de réfléchir autrement.

On attendait un effondrement économique. Il n'est pas venu. La Banque de France prévoit un taux de croissance de plus de 6%, au prix de quelques déficits pour l'instant indolores. Les écarts entre riches et pauvres se sont creusés, mais pas de révolution sociale en vue. Le véritable changement c'est le désenchantement et ses compagnons de route : le délitement du lien social et le climat d'incertitude générateur d'angoisse ou de colère face à un avenir marqué par les risques sanitaires, géopolitiques et environnementaux.

Alors que faire ?

Ne pas accepter l'inacceptable, par exemple prendre toute une population en otage pour privilégier une minorité qui refuse violemment le vaccin et remplit nos hôpitaux de non-vaccinés ; ou encore mettre sur un même plan le nonaccès au steak frites à celui qui refuse le passe-sanitaire et les malheurs d'Haïti, du Liban, de l'Afghanistan ou pis encore de la Shoa. Ne pas agir, ne rien dire c'est faire le lit de l'obscurantisme. Affirmer le courage de la nuance- pour reprendre le titre de l'excellent ouvrage de Jean Birnbaum- pour affronter la complexité et l'incertitude de notre monde et faire de cette crise l'occasion de fonder un projet de vie dans toutes ses dimensions.

Il faudra du temps sûrement mais c'est l'allié de la compréhension, utopique sans doute, mais Oscar Wilde nous dit que « le progrès c'est l'accomplissement des Utopies ».

Alain Coulomb



Le Health Data Hub, une structure publique pour fédérer la communauté des acteurs de santé

Le Health Data Hub (HDH) est un groupement d'intérêt public créé par la Loi du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et la transformation du système de santé. C'est un service à destination de l'écosystème de santé, des acteurs à l'origine de la collecte de données, des porteurs de projets d'intérêt général et de la société civile.

LE HDH PARTICIPE À LA SECONDE VIE DES DONNÉES DE SANTÉ

Chaque fois qu'un patient interagit avec le système de santé, des données personnelles de santé sont produites. Ces données combinent des informations précises sur une personne et celles relatives à son état de santé (un cliché d'imagerie, une mesure de capteur médical, un remboursement détaillé de soins, etc.). Ce sont donc des "données personnelles de santé", produites à l'occasion de soins ou d'actes de prévention. Au départ, cette donnée sert à prendre en charge un patient de manière adaptée, optimale. Le professionnel de santé utilise les données via un outil informatique mis à disposition par une structure (de soins). En même temps, cette donnée peut avoir une « seconde vie » !

La donnée d'un patient pris en charge par une structure de soins peut être rassemblée avec celles des autres patients aussi pris en charge par cette structure, pour les analyser ensemble. Rassembler ces données dans un "entrepôt de données" de cette structure, donne les moyens de tirer des enseignements qui permettront de mieux soigner et des enseignements utiles à l'échelle locale.



LE HDH CRÉE DES LIAISONS ENTRE SOURCES ET PÉRIMÈTRE DE DONNÉES

Les porteurs de projets qui veulent s'affranchir de la dimension locale des entrepôts pour créer des liaisons entre les données de différentes sources (d'autres entrepôts) et périmètre (des données de ville par exemple), font face à des défis multiples. Parmi ces défis : le partage des données (de différentes sources et périmètre) doit être à la fois efficace tout en étant sécurisé, la puissance de calcul nécessaire à l'exploitation de données en masse doit être accessible, le rapprochement compétences / ressources (porteur de projet d'étude / responsable de données) doit être facilité.

LE HDH FÉDÈRE ET MOTIVE LA COMMUNAUTÉ DES ACTEURS DE LA DONNÉE DE SANTÉ

Le HDH préserve l'autonomie des responsables des entrepôts, tout en leur offrant des possibilités nouvelles. Le HDH contribue à relever les défis de l'utilisation de la donnée de santé à grande échelle :

il facilite la rencontre entre les porteurs de projet d'étude et les responsables de données, il optimise le partage des données dans un cadre sécurisé et de confiance, il met à disposition une puissance de calcul nécessaire à l'exploitation de données en masse avec l'Intelligence Artificielle. Le HDH propulse ainsi l'usage de la donnée de santé dans d'intérêt général.



Annonce des lauréats du second Appel à Projets du HDH.

Le HDH est activable par tout type d'acteur désireux de conduire un projet mobilisant des données de santé, qu'il soit utilisateur/porteur de projets ou producteur de données/responsable données. Côté porteur de projets, le HDH est garant d'un cadre réglementaire adéquat et accompagne ensuite dans la mise en relation avec les différents experts du traitement de données. Côté responsables de données, le HDH propose un processus guidé pour intégrer un entrepôt au Catalogue. Le Catalogue étant un ensemble de bases de données aux interfaces uniformisées et pré-liées entre elles afin d'accroître leur utilisabilité et leur puissance informative.

l'Assurance Maladie, Hydro vise à prédire les crises d'insuffisance cardiaque, pour éviter l'hospitalisation des patients porteurs d'implants cardiaques (stimulateurs cardiaques ou défibrillateurs implantables).

L'espace projet sécurisé du HDH permet d'accueillir un appariement probabiliste

entre deux sources de données : les données des implants cardiaques de plus 35 000 patients français en soin courant, collectées sur la plateforme Implicity, ainsi que les données du Système National des Données de Santé (SNDS) liés aux actes remboursés, et aux hospitalisations. Le croisement de ces deux sources de données permet d'entraîner les modèles prédictifs dans ce même espace sécurisé. L'espace projet permet le développement d'algorithmes IA dans un environnement cloisonné. A la fin du projet, Implicity n'exportera que ses logiciels, mais pas les données de santé qui seront effacées.



Stéphanie Combes, directrice du Health Data Hub

En sollicitant le HDH à travers un appel à projets "l'IA pour une expérience améliorée du système de santé", la start-up a pu bénéficier d'un accompagnement de bout en bout, de l'appui administratif au recours à une plateforme pour utiliser les données. Le projet repose sur un travail coordonné de différents organismes réunissant des compétences complémentaires dont l'Assurance Maladie. A termes, un algorithme d'IA pour prédire les crises d'insuffisance cardiaque et réduire les risques d'hospitalisation pour les patients porteurs d'implants cardiaques.

UNE DIRECTION CITOYENNE DÉDIÉE

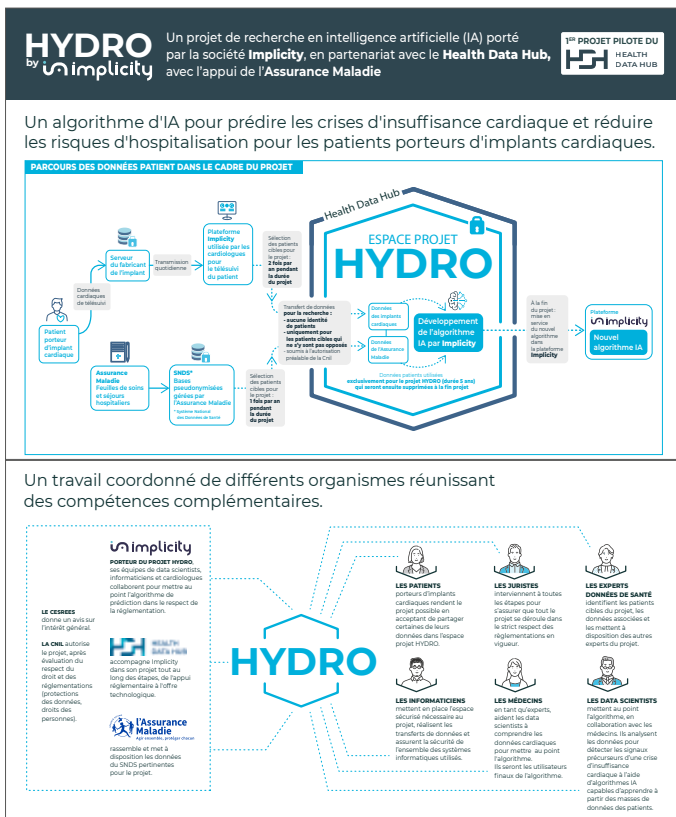
Le HDH a fait le choix de créer une direction citoyenne pour adresser les besoins de l'ensemble de la société civile et des associations de patients. Une des concrétisations est l'information faite au citoyen au sujet de l'utilisation des données de santé. Pour contribuer à la construction du HDH, la direction citoyenne a à cœur d'écouter les personnes concernées et réalise pour cela des études de perception et des consultations. Le Health Data Hub développe un accompagnement poussé auprès des associations de patients.

Il met en relation les associations de patients et les partenaires projets. Il met à disposition une formation pour les sensibiliser aux enjeux liés aux données de santé. Il accompagne concrètement les associations qui souhaitent porter des projets d'intérêt public. Aussi, suite à l'écoute de leurs besoins, il a mis en œuvre le service requête à la demande qui vise à procéder à des traitements simples pour le compte des associations qui n'auront pas les moyens d'investir dans la recherche mais qui ont besoin des chiffres pour leurs plaidoyers par exemple.



Caroline Guillot, en charge de la direction citoyenne du Health Data Hub

Stéphanie Combes, Caroline Guillot



Le parcours de la donnée dans le projet Hydro.

LE PROJET HYDRO

A titre d'exemple, Hydro est l'un des dix lauréats du premier appel à projets organisé par le HDH en avril 2019 et le premier projet du HDH ayant été autorisé par la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) en mai 2020. C'est aussi le premier projet pilote à accéder à la plateforme technologique du HDH. Porté par la société Implicity en partenariat avec le HDH et avec l'appui de



Vous avez été élu Président, le 18 mai dernier, par le conseil d'administration de l'USPO. Quelle conséquence au niveau de votre vie personnelle ? Quelle organisation de l'USPO avez-vous mis en place ?

Mon élection s'inscrit à la fois dans la continuité et le changement. Continuité d'une part : dès 2000, je me suis engagé au sein de l'USPO Côte d'Or, dont j'ai pris la présidence en 2010, puis celle de l'Union Régionale, et enfin au niveau national, j'ai été secrétaire général, puis vice-président lors de la dernière mandature. Depuis quelques années j'ai donc dû organiser ma vie quotidienne, de façon stricte. Désormais, avec l'aide de 2 adjoints dans ma pharmacie de Plombières-les-Dijon et de mon épouse, je passe 2 jours par semaine à Paris complétés par 1 jour de travail pour l'USPO en visioconférence....Changement d'autre part : j'ai souhaité former un bureau de 15 personnes issues de toutes les régions (y compris Mayotte), structurer l'équipe administrative en nommant Bénédicte Bertholom directrice générale, et faisant en sorte que chaque région ait un interlocuteur déterminé parmi les assistantes. Nous recruterons un juriste spécialisé en droit du travail, chargé de la veille juridique, et un communicant extérieur. Des groupes de travail, composés de pharmaciens en exercice, membres de mon conseil d'administration ou non, ont été constitués afin de définir des propositions concrètes sur les grands enjeux. Et bien sûr, je me rendrai dans chaque département pour dialoguer avec nos adhérents au cours d'assemblées générales mais, au-delà, avec tous les titulaires intéressés. Je tiens beaucoup à ces temps de partage plein d'enseignements

Pierre-Olivier VARIOT, Président de l'Union Syndicale des Pharmaciens d'Officine (USPO)

Pouvez-vous préciser quelles sont vos grandes thématiques de travail ?

Il y a plusieurs gros dossiers : la convention pharmaceutique, la gestion de sortie de crise, le PLFSS, le Ségur du numérique dont l'enjeu pour les pharmacies est l'accélération de l'évolution des logiciels et l'intégration des nouvelles technologies pour améliorer la prise en charge des patients et permettre de gagner du temps, mais ce sont aussi toutes les propositions de l'USPO que j'ai d'ores et déjà présentées à l'Elysée, à Matignon, à Ségur et à l'Assurance Maladie :

- Implication du réseau officinal dans toutes les stratégies de prévention et de dépistage,
- Élargissement de la possibilité pour le pharmacien de vacciner sans prescription tous les patients de plus de 12 ans dans le cadre du calendrier vaccinal,
- Création d'un parcours de soins officinal pour les soins non programmés concernant les médicaments conseils, mais également des protocoles nationaux ouverts à tous les pharmaciens (cystite...) et la prise en charge des soins réalisés à l'officine (plaies à la suite d'une chute, écharde, tiques...),
- Consolidation de la coordination avec les autres professions de santé en développant le pharmacien correspondant,
- Renforcement du bon usage du médicament en identifiant et valorisant les interventions pharmaceutiques.

Nous avons du pain sur la planche !

Quels sont les enjeux majeurs de la convention en cours de négociation ?

L'avenant négocié il y a 5 ans, par notre syndicat, a acté une modification de la rémunération des pharmacies pour découpler celle-ci du prix et du volume des médicaments, afin de redonner de la visibilité économique à l'activité en officine. Il faut poursuivre cette évolution de mise en place et reconnaissance de nouvelles missions rémunérées par des honoraires. C'est possible, car nous avons montré nos qualités professionnelles, la solidité de notre réseau, nos capacités d'adaptation,

en particulier pendant la crise sanitaire. Par exemple, pour développer la prévention, la vaccination doit être possible en officine pour l'ensemble des vaccins existants ; tous les TROD, le kit de dépistage du cancer colorectal... doivent y être disponibles. Autre exemple : le test de tabacologie, il serait logique que dans son rôle d'accompagnement du patient, le pharmacien puisse effectuer un test de dépendance, mener un entretien motivationnel et prescrire le substitut nicotinique si nécessaire. Pour les biosimilaires, le PLFSS prévoit, à ce jour, une liste pour les médecins et une liste pour les pharmaciens. Or, nous pensons que c'est plutôt une liste unique qui conviendrait et un mode de rémunération différent pour chacune de ces professions de santé : pour les médecins, une rémunération basée sur l'économie réalisée, et pour les pharmaciens une rémunération basée sur la prise en charge du patient.

Pour tous ces sujets, il faut bien évidemment une application pleine de bon sens... préservant le rôle de chacun des acteurs de santé et pour la satisfaction des patients... comme le fait le pharmacien lorsqu'il aide à la mise à jour des cartes Vitale et mutuelle, lorsqu'il adapte sa délivrance à une ALD non indiquée ou lors d'un accident du travail non mentionné sur l'ordonnance, ou lorsqu'il aide à la prise en charge en étant à l'écoute du patient atteint d'une maladie rare et qui éprouve le besoin d'en parler, ou l'accompagnement d'un patient diabétique.

Propos recueillis par Gérard Mathieu et Anne de Boismenu

Les chiffres USPO

- **2001** : création de l'USPO en 2001
- **2002** : représentativité de l'USPO
- **42,59%** : résultat de l'élection professionnelle de 2021
- **15** : membres du bureau de l'USPO
- **50** : nombre de visioconférences organisées par l'USPO depuis le mois de mars 2020 pour accompagner les pharmaciens pendant la crise sanitaire.

COLLOQUES 2022

THEMES DES PROCHAINS COLLOQUES ORGANISÉS PAR COOPÉRATION SANTÉ ET SES ADHÉRENTS EN 2022

- **Février** - Elections présidentielles 2022
- **Juin** - L'antibiorésistance
- **Automne** - Aidants, un défi pour les entreprises



LES MARDIS DE COOPÉRATION SANTÉ

Après la Covid 19, un regain pour la santé publique ? sera le fil rouge des 5 soirées débat qui auront lieu au Sénat. Notez d'ores et déjà les thèmes et les dates

La crise du COVID a mis en lumière de nombreux aspects de la santé publique que nous avons sans doute oubliés, à commencer par la question de savoir **si la santé publique existait vraiment**. Même si à l'expérience, du quotidien ou de l'état des lieux, nous savons tous combien pèsent **les déterminants de santé** dans les résultats de santé publique, parfois piétreux de notre pays. Ce qui ne manque pas d'interroger **l'articulation et la coordination** des acteurs dans ce domaine, par exemple à l'occasion de la crise du COVID. Mais aussi, **la place des connaissances et des croyances**, car même avec des acteurs articulés et coordonnés, nous nous heurtons aux obstacles sociétaux dans un contexte où la raison s'efface devant les croyances. Après ces quatre étapes, savons-nous d'ailleurs **évaluer les actions de santé publique et modéliser leur transférabilité ?** Question non moins essentielle sur la route de la généralisation des meilleurs modèles.

- **1^{er} février 2022** - « La santé publique existe vraiment, je l'ai rencontrée »
- **29 mars 2022** - « les déterminants de santé publique : retour sur investissements ? »
- **10 mai 2022** - « Place et rôle respectifs des acteurs dans la santé publique ? »
- **20 septembre 2022** - « Connaissances et croyances en santé publique »
- **29 novembre** - « Evaluation et transférabilité des actions de santé publique »

ADHÉRER

Pour adhérer en 2022 à
l'Association Coopération Santé,
contactez Anne de Boismenu
06 11 70 55 03 - annedeboismenu@orange.fr

COOPÉRATION SANTÉ LA NEWSLETTER COOPÉRATION SANTÉ
www.cooperation-sante.fr

Editeur : Association Coopération Santé - Siège social c/o FFD - 88, rue de la Roquette
75544 Paris Cedex 11 - cooperationsante@wanadoo.fr

Directeur de la publication : Alain Coulomb - Rédacteur en chef : Gérard Mathieu -
Comité de Rédaction : Marie Josée Augé-Caumon, Anne de Boismenu et Christian
Saout - Réalisation graphique : Trait de marque Paris - Copyright : Association
Coopération Santé, tous droits réservés

À VOIR

« Chef d'œuvres photographiques du MoMA »

Musée du Jeu de Paume, Paris
Métro Concorde



Photo de John Gutmann, 1935

Les ventes de photographies ne représentent que 2% du marché de l'art dans le monde, mais c'est un marché qui est resté non spéculatif. La qualité de la photo, l'œil de l'artiste, la beauté de l'œuvre sont toujours des critères de sélections malgré le développement et la popularité de la photo numérique.

C'est dans cet esprit qu'il faut absolument aller voir l'exposition des 220 photos des maîtres de la photographie contemporaine au Jeu de Paume à Paris. C'est une véritable promenade historique et artistique où l'on se rappelle que la photographie est à l'origine du cinéma et des arts visuels, du graphisme moderne et du design contemporain. La collection de Thomas Walther appartenant au MoMA (Museum of modern art) de New York a traversé pour la première fois l'atlantique.

Les œuvres des plus grands maîtres de la photographie contemporaines (1900-1940) y sont exposées **jusqu'au 13 février**. Une véritable « Master Class » source de beauté et d'inspiration.

Francesca Gennane



LES RENDEZ-VOUS DES MATINALES DE COOPÉRATION SANTÉ

Notez la diffusion de ces deux interviews de 15 minutes les :

- **30 novembre** • « Bilan après la crise, effort de rationalité économique » Jérôme Wittwer, Professeur d'économie à l'Institut de Santé Publique de l'Université de Bordeaux, ex Président du collège des Economistes de la santé (2020)
- **15 décembre** • « Que nous révèle l'épidémie du Covid 19 au sujet de la gouvernance de l'hôpital ? » Dr Mathias Wargon, chef de services des Urgences Adultes GHT Plaine de France - Centre hospitalier de Saint-Denis.